



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 21/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/539

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**CAPC musée d'art contemporain. Exposition Beatriz
González. Coproduction de l'exposition. Edition
du catalogue de l'exposition. Fixation du prix de
vente. Contrat de diffusion. Signature. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir pris part à plusieurs expositions collectives en Europe et aux États-Unis (dont la Tate Modern à Londres, le MoMA à New York), Beatriz González fait l'objet d'une rétrospective initiée et organisée par le CAPC musée musée d'art contemporain de Bordeaux du 23 novembre 2017 au 25 février 2018.

Réunissant peintures, dessins, estampes, sculptures et installations, cette première grande exposition rétrospective de Beatriz González en Europe, permettra de découvrir un ensemble d'environ 130 œuvres réalisées entre 1965 et 2017. Cette exposition est l'un des événements marquants de l'Année France-Colombie 2017.

Intéressés par ce grand projet, le Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofía de Madrid et le KW Institute for Contemporary Art à Berlin ont souhaité coproduire l'exposition et ainsi en permettre l'itinérance à Madrid et Berlin.

A cette occasion, les trois institutions françaises, espagnoles et allemandes ont décidé de réaliser en coédition un catalogue trilingue de l'exposition. Cet ouvrage reviendra sur plus de 60 ans de carrière artistique de Beatriz González, avec une iconographie exceptionnelle et des textes de spécialistes de l'art colombien.

Afin de toucher un large public, aussi bien l'amateur d'art que les chercheurs ou les enseignants en histoire de l'art, le CAPC musée d'art contemporain souhaite faire appel aux Presses du Réel pour en assurer la diffusion nationale et internationale, la part éditeur ainsi dérogée revenant exclusivement à la Ville de Bordeaux.

Ainsi, sur les 1000 exemplaires édités, 300 seront réservés à la vente à l'Accueil/Boutique du CAPC, 200 à la vente par le Diffuseur et 500 réservés à des dons ou échanges du CAPC.

Le prix public de vente est fixé à 30 euros TTC.

Deux conventions ont été rédigées précisant, d'une part, les modalités de coproduction et d'itinérance de l'exposition et, d'autre part, celles liées à la diffusion du catalogue.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les deux conventions
- à faire appliquer le tarif de vente

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE MUSEO NACIONAL CENTRO DE ARTE REINA SOFÍA (MADRID), LA VILLE DE BORDEAUX - EN TANT QUE REPRESENTANTE DU CAPCMUSÉE D'ART CONTEMPORAIN- (FRANCE), ET LE KW INSTITUTE FOR CONTEMPORARY ART (ALLEMAGNE), POUR LA COORGANISATION DE L'EXPOSITION « BEATRIZ GONZÁLEZ »

COLLABORATION AGREEMENT BETWEEN THE MUSEO NACIONAL CENTRO DE ARTE REINA SOFÍA (MADRID), THE CITY OF BORDEAUX - IN REPRESENTATION OF CAPCMUSÉE D'ART CONTEMPORAIN (FRANCE), AND THE KW INSTITUTE FOR CONTEMPORARY ART (GERMANY), FOR THE COORGANIZATION OF THE EXHIBITION "BEATRIZ GONZÁLEZ"

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue en Préfecture de la Gironde le ci-après dénommée « **Ville de Bordeaux – CAPC musée** »

D'UNE PART

et

Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia
Représenté par son Directeur, Manuel Borja-Villel, ci-après dénommé « **Museo Reina Sofia** »

et

KW Institute for Contemporary Art, KUNST-WERKE BERLIN e. V.
Représenté par son Directeur, Krist Gruijthuijsen, ci-après dénommé « **KW Institute** »

D'AUTRE PART

ci-après dénommées les « **Parties** »

Between

***The City of Bordeaux**, represented by its Mayor, Alain Juppé, authorised for the purpose of this agreement by the deliberation of the Conseil Municipal on the received at the Prefecture of the Gironde on the hereinafter referred to as "**City of Bordeaux – CAPC musée**"*

ON THE FIRST PART

and

***Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia**
Represented by its Director, Manuel Borja-Villel,
hereinafter referred to as "**Museo Reina Sofia**"*

and

***KW Institute for Contemporary Art**, KUNST-WERKE BERLIN e. V.
Represented by its Director, Krist Gruijthuijsen,
hereinafter referred to as "**KW Institute**"*

ON THE SECOND PART

*Hereafter referred to as "**The Parties**"*

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

The following is hereby stated and agreed:

PREAMBULE

Après avoir pris part à plusieurs expositions collectives en Europe et aux États-Unis (dont la Tate Modern à Londres, le MoMA à New York), Beatriz González fera l'objet d'une rétrospective initiée et organisée par le CAPC musée.

Pour la première fois en Europe, une exposition à grande échelle est consacrée à cette artiste colombienne. En tant que partenaires du projet, le Musée Reina Sofía accueillera l'exposition — après sa monstration à Bordeaux — au Palacio de Velázquez, à Madrid, suivi du Kunst-Werke Institut d'art contemporain qui présentera l'exposition dans ses espaces à Berlin.

L'exposition œuvre aussi pour le développement de la collaboration culturelle de la France et de la Colombie. C'est dans cette perspective que l'exposition a été labélisée par l'Institut français de Colombie, et fera partie de la programmation de l'année France-Colombie 2017. L'exposition présentera des œuvres provenant de France, d'Espagne et de Colombie dont des prêts de grandes institutions culturelles colombiennes telles que le Musée d'art moderne et l'Université des Andes de Bogota, et le Musée d'art moderne de Medellin.

Le Musée national centre d'art Reina Sofia est situé à Madrid et rassemble une importante collection d'art moderne et contemporain, de 1900 à nos jours. Outre des expositions permanentes et temporaires, il propose des ateliers et programmes de formation.

Le KW Institut d'art contemporain est un lieu de production et de présentation d'art contemporain. C'est un centre de questionnement des développements récents dans la culture contemporaine nationale et internationale, travaillant de manière étroite avec les artistes et les institutions pour la commande de nouvelles œuvres.

Le CAPC musée d'art contemporain est un musée municipal labellisé « Musée de France » qui gère une collection d'œuvres d'art depuis les années 60 jusqu'à nos jours et qui centre son activité sur la présentation d'expositions temporaires consacrées à des artistes nationaux et internationaux ainsi que sur un programme de formation active.

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée**, le **Museo Reina Sofia** et **KW Institute**, désignés collectivement comme « les trois **Parties** » ou « les **Parties** », se sont engagés dans une étroite collaboration pour organiser ensemble une exposition consacrée à l'artiste Beatriz Gonzalez.

PREAMBLE

After having taken part in several group exhibitions in Europe and in the United States (namely Tate Modern in London and the MoMA in New York), Beatriz González will be the object of a retrospective initiated and organised by the CAPC musée.

For the first time in Europe, an exhibition of a large scale will be devoted to this Colombian artist. As partners of the project, the Musée Reina Sofía will host the exhibition – after the show in Bordeaux – at the Palacio de Velázquez in Madrid, followed by the Kunst-Werke Institute for Contemporary Art that will present the exhibition in its spaces in Berlin.

The exhibition also looks to develop cultural collaboration between France and Colombia. In this respect, the exhibition received the label of the French Institute of Colombia and will be part of the programme for the France-Colombia 2017 year. The exhibition will present works coming from France, Spain and Colombia, with loans from important Colombian cultural institutions such as the Museum of Modern Art of the University of the Andes of Bogota, and the Museum of Modern Art of Medellin.

The National Museum art centre Reina Sofia is located in Madrid and brings together an important collection of modern and contemporary art, from 1900 to today. As well as temporary and permanent exhibitions, it proposes workshops and training programmes.

KW Institute for Contemporary Art is a place for the production and presentation of contemporary art, a center for the introduction of recent developments in national and international contemporary culture, working together with artists and institutions, and commissioning new work.

CAPC musée d'art contemporain is a municipal museum labeled "Musée de France" running an art collection from 1960s up to now, focusing and presenting temporary exhibitions by national and international artists and an active educational program.

*The **City of Bordeaux – CAPC musée**, the **Museo Reina Sofia** and **KW Institute** referred to collectively as "the three **Parties**" or "the **Parties**", maintain close cultural cooperation. It is the wish of the parties to cooperate on the organisation of an exhibition dedicated to Beatriz Gonzalez.*

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de conception, de conservation, d'organisation de l'exposition consacrée à l'artiste Beatriz Gonzalez, ainsi que de production du catalogue entre la **Ville de Bordeaux - CAPC musée, le Museo Reina Sofia et le KW Institute**. Elle définit également la répartition des coûts liés à la présentation de cette exposition dans les trois institutions, pris en charge par les trois **Parties**.

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée** confirme son engagement à présenter l'exposition dans ses locaux de Bordeaux, France, du 23 novembre 2017 au 25 février 2018.

Le **Museo Reina Sofia** confirme son engagement à présenter l'exposition dans ses locaux de Madrid, Espagne, du 22 mars au 2 septembre 2018.

Le **KW Institute** confirme son engagement à présenter l'exposition dans ses locaux de Berlin, Allemagne, du 12 octobre au 16 décembre 2018.

Le commissariat de l'exposition pour les trois institutions est confié à María Inés Rodríguez, directrice du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux.

Les annexes ci-après font partie intégrante de la présente convention :

Annexe 1 : liste des œuvres présentées dans les trois lieux

Annexe 2 : liste des coûts à partager entre les trois **Parties**

Chaque institution a la charge de l'organisation de sa propre exposition (organisation, supervision, suivi), dans son propre lieu.

ARTICLE 1 – AGREEMENT SUBJECT MATTER

The present agreement concerns the conception, curatorial work, and the organization of the Exhibition and accompanying comprehensive catalogue, between the City of Bordeaux – CAPC musée, the Museo Reina Sofia and the KW Institute.

The agreement also addresses the cost-sharing linked to the presentation of this exhibition in the three institutions, taken care of by the three Parties.

*The **City of Bordeaux – CAPC musée** confirms its engagement to show the Exhibition at its premises in Bordeaux, France, from Nov 23, 2017 to February 25, 2018.*

The Museo Reina Sofia confirms its engagement to show the Exhibition at its premises in Madrid, Spain, from March 22 to September 2, 2018.

*The **KW Institute** confirms its engagement to show the Exhibition at its premises in Berlin, Germany, from October 12 to December 16, 2018.*

The following annexes constitute an integral part of the Agreement:

- Annex 1: Core list of artworks Three Venues

- Annex 2: Shared Expenses for the Three Venues

Each institution has the charge of the organisation of its own exhibition (organisation, supervision, follow-up) in its own space.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX – CAPC MUSEE

Les activités ci-après, constitutives du travail de coordination et de conservation réalisé par la **Ville de Bordeaux – CAPC musée**, sont visées par la présente convention et pleinement couvertes par les frais de participation :

2-1 Pour les trois *Parties*, la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** s'engage à :

- assurer le commissariat des trois expositions ;
- choisir les œuvres (telles que listées en Annexe 1) qui seront présentées dans chacune des institutions à Bordeaux, Madrid et Berlin ;
- contacter les prêteurs et leur transmettre toutes les informations relatives aux demandes de prêt (itinérance : dates, lieux) ;
- rédiger, envoyer les feuilles de prêt couvrant toute la durée des 3 expositions ;
- remplir les missions de convoyeur pour le transport, les constats d'état et la mise en caisse des œuvres entre le studio de l'artiste et le CAPC (voyage, hébergement et frais de mission per diem) ;
- établir un constat d'état général pour chaque pièce dès l'arrivée des œuvres à Bordeaux, qui accompagnerait ensuite les pièces lors de leur exposition à Madrid et à Berlin, jusqu'au retour chez les Prêteurs et serait révisé et annoté lors de chaque étape ;
- donner au **Museo Reina Sofia** et au **KW Institute** toutes les coordonnées de chaque Prêteur ;
- informer le **Museo Reina Sofia** et le **KW Institute** de toutes les conditions spécifiques liées au prêt des œuvres (frais de prêt, logistique de préparation, restauration des œuvres, convoiement, assurances exigées par les prêteurs, etc.). Toute condition inhabituelle fera l'objet d'un accord préalable entre les *Parties*. Cette information sera communiquée en temps utile ;
- remettre un projet de fiche d'aide à la visite (anglais/français), sous format électronique que le **Museo Reina Sofia** et le **KW Institute** pourront adapter pour leur propre exposition à l'attention de leur propre public ;
- fournir au **Museo Reina Sofia** et au **KW Institute** – gratuitement – les images numériques haute résolution des œuvres de l'Exposition, ainsi que les légendes qui auront été validées par les prêteurs pour la presse, la publicité et à toutes fins pédagogiques dans tous les médias – par ailleurs exemptes de tous droits de Tiers ;
- fournir des textes relatifs à l'Exposition, et notamment un dossier de presse en version anglaise et française, ainsi que des matériels à utiliser à des fins pédagogiques et éducatives ;
- obtenir tous les droits de reproduction et de représentation relatifs à chaque œuvre pour toute la durée de l'itinérance et pour les 3 lieux d'exposition.

Dans le cas où un Prêteur exigerait un paiement de droit de reproduction ou de représentation pour son œuvre, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** devra en informer le **Museo Reina Sofia** et le **KW Institute**.

2-2 Pour sa propre exposition, sur son propre lieu, la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** s'engage à :

- rédiger, envoyer et gérer les demandes de prêt des œuvres auprès des prêteurs (galeries, artistes, collectionneurs privés, institutions...) ;
 - établir le constat d'état général à l'arrivée et au départ des œuvres à et de Bordeaux ;
 - établir les constats d'état à l'arrivée et au départ des œuvres à et de Bordeaux ;
 - organiser le transport des œuvres, incluant les formalités douanières, depuis les Prêteurs jusqu'au CAPC musée ;
 - assurer le montage, le démontage et la maintenance de l'exposition avec le personnel technique et scientifique du CAPC musée ;
 - se conformer à toutes les instructions particulières exposées par écrit ainsi qu'aux notes de recommandation formulées par les Prêteurs et/ou artiste accompagnant l'exposition pour ce qui concerne les précautions de manutention, d'installation, de présentation et de protection des œuvres ;
 - présenter les œuvres d'une manière respectueuse et en un lieu convenable afin de protéger et prendre soin des œuvres d'art suivant les conditions énoncées par les
- Prêteurs et/ou artiste ;
 - envoyer un convoyeur à Madrid pour établir les constats d'état d'arrivée à Madrid, conjointement avec le Museo Reina Sofia.

ARTICLE 2 – CURATOR – OBLIGATIONS OF THE CITY OF BORDEAUX – CAPC MUSEE

*The following curatorial and coordination work by the **City of Bordeaux – CAPC musée** is included in this agreement and fully paid through the CAPC shared organization costs:*

2-1 For the three Parties, the City of Bordeaux – CAPC musée agrees to:

- ensure the curating of the exhibition;
- select the list of artworks (as listed in Annex 1) to be presented in each of the institutions in Bordeaux, Madrid and Berlin;
- contact the lenders and send them all the necessary information linked to the loans (touring, dates, venues);
- draft and send the loan forms covering all of the duration of the 3 exhibitions;
- act as courier for the trip from the Artist's studio to the CAPC (travel, accommodation and per diem) for the condition reports and crating of the artworks;
- establish a Master Condition Report for each piece, on their arrival in Bordeaux and that will accompany the works on each of the steps in Madrid and Berlin, until their return to the Lenders, being revised and signed at each stage;
- provide to Museo Reina Sofia and to the KW Institute a complete checklist included technical information and the contact details of the lenders;
- inform Museo Reina Sofia and KW Institute about special loan conditions (loan fees, preparation for display and restoration requirements, courier needs, lenders insurance required, etc). Any unusual terms shall be agreed in advance by the Parties. This information will be provided in a timely manner;
- prepare a draft gallery text and visitor guide (in English and French), to be provided in electronic form, which the **Museo Reina Sofia** and the **KW Institute** may adapt as appropriate for their audience;
- provide the **Museo Reina Sofia** and the **KW Institute** -free of charge- with high-resolution digital images of works in the Exhibition along with caption information, which have been approved by the lenders for press, publicity and educational use in all media – otherwise free of rights of third Parties;
- produce discursive materials related to the Exhibition, including, but not limited to, a press release in English (and in French) and educational materials;
- obtain all of the reproductions and representation rights linked to each artwork for the duration of the tour and for the 3 exhibition venues.

2-2 For its own exhibition, in its own space, the City of Bordeaux – CAPC musée agrees to:

- draft, send and manage the loan requests with the lenders (galleries, artists, private collectors, institutions, etc.);
- draw up the Master Condition Report upon the arrival and the departure of the artworks in and from Bordeaux;
- organise the transport of the artworks, including customs formalities, from the Lenders to the CAPC musée;
- manage travel, accommodation and per diems of lender's couriers for installation of the exhibition at CAPC musée's premises;
- ensure the installation, dismantling and maintenance of the exhibition with the technical and scientific personnel of the CAPC musée;
- comply to any specific written instructions as well as notes of recommendation written by the Lenders and/or the artist accompanying the exhibition for any concerns regarding the handling, the installation, the preparation and the protection of the artworks;
- present the artworks in a respectful manner and in a convenient space in order to protect and take care of the artworks following the conditions listed by the Lenders and/or the artist.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU MUSEO REINA SOFIA

Pour sa propre exposition, sur son propre lieu, le **Museo Reina Sofia** s'engage à :

- gérer les prêts des œuvres auprès des prêteurs (galeries, artistes, collectionneurs privés, institutions...);
- noter sur le constat d'état général toute modification de l'état d'une œuvre individuelle, signer et dater tous les constats à l'arrivée à, et avant le départ de Madrid ;
- organiser le transport des œuvres, incluant les formalités douanières, depuis le **CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux** jusqu'au **Museo Reina Sofia**, puis depuis le **Museo Reina Sofia** jusqu'au **KW Institute**, à la fin de l'exposition à Madrid ;
- organiser et prendre en charge le voyage, l'hébergement, les frais de mission et les per diem des convoyeurs du prêteur pour l'installation de l'exposition dans les locaux du **Museo Reina Sofia** ;

- assurer le montage, le démontage et la maintenance de l'exposition en coordination avec le personnel technique et scientifique du **Museo Reina Sofia** ;
- assurer le stockage et la bonne conservation des œuvres à Madrid entre les trois expositions ;
- se conformer à toutes les instructions particulières exposées par écrit ainsi qu'aux notes de recommandation formulées par les Prêteurs et/ou artiste et la **Ville de Bordeaux-CAPC musée**, accompagnant l'exposition pour ce qui concerne les précautions de manutention, d'installation, de présentation et de protection des œuvres ;
- présenter les œuvres d'une manière respectueuse et en un lieu convenable afin de protéger et prendre soin des œuvres d'art suivant les conditions énoncées par les Prêteurs et/ou l'artiste ainsi que par la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** ;
- envoyer un convoyeur au **CAPC musée** et au **KW Institute** de Berlin pour contrôler et signer le constat d'état général lors de la clôture de l'exposition à Bordeaux et à l'arrivée des œuvres à Berlin.

ARTICLE 3 – MUSEO REINA SOFIA OBLIGATIONS

*For its own exhibition, in its own space, the **Museo Reina Sofia** agrees to:*

- *manage the loans for the artworks lenders (galleries, artists, private collectors, institutions...);*
- *note on the Master Condition Report any change in the condition of an individual work, sign and date all the reports upon the artwork's arrival in and before departure from Madrid;*
- *organize artworks transport, including customs, from the **CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux** to the **Museo Reina Sofia**, then from **Museo Reina Sofia** to **KW Institute** at the end of the exhibition in Madrid;*
- *manage travel, accommodation and per diems of lender's couriers for installation of the exhibition at **Museo Reina Sofia**' premises*
- *ensure the installation, dismantling and maintenance of the exhibition with the technical and scientific personnel of the **Museo Reina Sofia**;*
- *ensure the storage and the conservation of the artworks in Madrid between the three exhibitions;*
- *comply to any specific written instructions as well as notes of recommendation written by the Lenders and/or the artist and the **City of Bordeaux – CAPC musée** accompanying the exhibition for any concerns regarding the handling, the installation, the preparation and the protection of the artworks;*
- *present the artworks in a respectful manner and in a convenient space in order to protect and take care of the artworks following the conditions listed by the Lenders and/or the artist, as well as by the **City of Bordeaux – CAPC musée**;*
- *send a courier to **Ville de Bordeaux-CAPC musée** and to **KW Institute** in Berlin to check and sign the Master Condition Reports upon closing of the exhibition in Bordeaux and at arrival of the works in Berlin.*

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU KW INSTITUTE

Pour sa propre exposition, sur son propre lieu, le **KW Institute** s'engage à :

- gérer les prêts des œuvres auprès des prêteurs (galeries, artistes, collectionneurs privés, institutions...);
- noter sur le constat d'état général toute modification de l'état d'une œuvre individuelle, signer et dater tous les constats à l'arrivée à et avant le départ de Berlin ;
- organiser le transport, incluant les formalités douanières, depuis le **KW Institute** jusqu'aux Prêteurs, à la fin des trois expositions ;
- organiser et prendre en charge le voyage, l'hébergement, les frais de mission et les per diem des convoyeurs du prêteur pour l'installation de l'exposition dans les locaux du KW Institute (suivant les barèmes de la législation fédérale allemande) ;
- assurer le montage, le démontage et la maintenance de l'exposition en coordination avec le personnel technique et scientifique du **KW Institute** ;
- remplir les missions de convoyeur pour le transport, les constats d'état et la mise en caisse des œuvres entre le **KW Institute** et le studio de l'artiste (voyage, hébergement et frais de mission per diem) ;
- se conformer à toutes les instructions particulières exposées par écrit ainsi qu'aux notes de recommandation formulées par les Prêteurs et/ou artiste et la **Ville de Bordeaux-CAPC**

musée, accompagnant l'exposition pour ce qui concerne les précautions de manutention, d'installation, de présentation et de protection des œuvres ;

- présenter les œuvres d'une manière respectueuse et en un lieu convenable afin de protéger et prendre soin des œuvres d'art suivant les conditions énoncées par les Prêteurs et/ou l'Artiste ainsi que par la **Ville de Bordeaux – CAPC musée**.

ARTICLE 4 – KW INSTITUTE OBLIGATIONS

*For its own exhibition, in its own space, the **KW Institute** agrees to:*

- *manage the loans for the artworks lenders (galleries, artists, private collectors, institutions...);*
- *note on the Master Condition Report any change in the condition of an individual work, sign and date all the reports upon the artworks' arrival in and before departure from Berlin;*
- *organise artworks transport, including customs, for the return of the artworks from the **KW Institute** to the Lenders, at the end of the three exhibitions;*
- *manage travel, accommodation and per diems of lender's couriers for installation of the exhibition at **KW Institute**'s premises (according to the German Federal Law rates);*
- *ensure the installation, dismantling and maintenance of the exhibition with the technical and scientific personnel of the **KW Institute**;*
- *act as courier for the trip from the KW to the Artist's studio (travel, accommodation and per diem) for the condition reports and uncrating of the artworks;*
- *comply to any specific written instructions as well as notes of recommendation written by the Lenders and/or the artist and the **City of Bordeaux – CAPC musée** accompanying the exhibition for any concerns regarding the handling, the installation, the preparation and the protection of the artworks;*
- *present the artworks in a respectful manner and in a convenient space in order to protect and take care of the artworks following the conditions listed by the Lenders and/or the artist, as well as by the **City of Bordeaux – CAPC musée**.*

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIERE

5.1 Partage des dépenses

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée**, le **Museo Reina Sofia** et le **KW Institute** s'engagent à prendre en charge à parts égales les frais financiers liés à l'organisation de l'exposition, et dont le détail est décrit en Annexe 2 (Budget de Co-organisation) de la présente convention. Le budget est basé sur les estimations convenues des coûts. Ces postes de dépenses incluront la TVA ou taxes locales équivalentes. Ce budget de Co-organisation inclut les postes suivants :

- le coût des caisses et des matériaux d'emballage des œuvres
- le coût du transport des œuvres (Voir article 5.3)
- les coûts de restauration et de préparation pour la présentation des œuvres (Voir article 6.1)
- le coût des deux assistants de l'artiste
- les coûts des éventuels convoyeurs des trois institutions chargés de signer le Constat d'état principal lors de l'enlèvement des œuvres auprès des prêteurs, à la fin de l'exposition de Bordeaux pour l'installation à Berlin et le retour aux prêteurs.

Toute augmentation de l'un des postes quel qu'il soit de plus de 10% dans le Budget de Co-organisation fera l'objet d'une convention séparée entre les **Parties** et dans la mesure du possible avant l'engagement de la dépense.

5.2 Dépenses liées à chaque lieu

Il est convenu que chaque **Partie** prend en charge tous les coûts liés à sa propre exposition dans son propre lieu, tels que les coûts techniques de montage, démontage, frais de personnel, scénographie et éléments de scénographie, maintenance, lumières, communication et publicité...

Ainsi la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** s'engage à prendre en charge :

A. Frais de déplacement et de séjour :

- le voyage et le séjour de l'Artiste (1 voyage aller-retour, son hébergement, ses frais de per diem) pour l'installation et le vernissage de l'exposition à Bordeaux, au CAPC musée ;
- le voyage et le séjour de l'assistant de l'artiste (1 voyage aller-retour, son hébergement, ses frais de per diem) pour l'installation et le vernissage de l'exposition à **Bordeaux, au CAPC musée**;
- le voyage et le séjour des convoyeurs des prêteurs (voyage retour, hébergement, frais de per diem) pour l'installation et l'ouverture de l'exposition à Bordeaux au CAPC musée.

B. Coûts de l'exposition à Bordeaux :

- l'assurance dite de "clou à clou" couvrant les œuvres dès leur enlèvement de chez les prêteurs jusqu'au contrôle de l'état des œuvres lors de la clôture de l'Exposition à Bordeaux au CAPC musée (voir Article 5.3)
- les frais demandés par les Prêteurs pour le prêt de leur(s) œuvre(s)
- les frais de restauration et de préparation des œuvres pour leur présentation à Bordeaux au CAPC musée (Voir article 6.2)
- les assurances des Prêteurs
- le chargement, le déchargement et la manutention des œuvres ;
- l'installation et le démontage de l'Exposition (installation technique, cimaises, vitrines, socles, et présentation des œuvres)
- la communication et la publicité pour l'exposition à Bordeaux au CAPC musée.

Le **Museo Reina Sofia** s'engage à prendre en charge :

A. Frais de déplacement :

- le voyage et le séjour de la Commissaire (hébergement) pour la préparation de l'exposition au **Museo Reina Sofia** (2 voyages aller-retour par avion à Madrid et 1 voyage aller-retour par avion en Colombie), dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre le Commissaire et le Museo Reina Sofia ;
- le voyage et le séjour de l'Artiste (1 voyage aller-retour, hébergement, frais de mission per diem de 53,34 €/jour) pour l'installation de l'exposition et le vernissage au **Museo Reina Sofia** dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre l'Artiste, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** et le **Museo Reina Sofia** ;
- le voyage et le séjour de l'Assistant de l'Artiste (1 voyage aller-retour, hébergement, frais de mission per diem de 53,34 €/jour) pour l'installation de l'exposition et le vernissage au **Museo Reina Sofia** dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre l'Artiste, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** et le **Museo Reina Sofia** ;
- le voyage et le séjour de la Commissaire (hébergement, frais de mission per diem de 53,34 €/jour) pour l'installation de l'exposition et le vernissage au **Museo Reina Sofia** dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre la Commissaire et le **Museo Reina Sofia**.

B. Coûts de l'exposition à Madrid :

- l'assurance dite de "clou à clou" couvrant le transport à partir de l'établissement du constat d'état au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux jusqu'à Madrid, la totalité de la durée de l'exposition à Madrid, et de Madrid jusqu'à l'établissement du constat d'état au KW Institute;(voir Clause 5.3) ;
- les frais demandés par les Prêteurs pour le prêt de leur(s) œuvre(s)
- les frais de restauration et de préparation des œuvres pour leur présentation au Museo Reina Sofia (Voir article 6.2) ;
- les assurances des Prêteurs ;
- le chargement, le déchargement et la manutention des œuvres ;
- l'installation et le démontage de l'Exposition (installation technique, cimaises, vitrines, socles, et présentation des œuvres) ;
- la communication et la publicité pour l'exposition au **Museo Reina Sofia**.

Tous les contrats signés par le **Museo Reina Sofia** lors de l'exécution de cette Convention seront déclarés en conformité avec le régime contractuel exposé dans la Loi 34/2011, du 4 octobre, qui régit l'activité du Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, aux termes et conditions qui y figurent, avec le Décret Législatif Royal 3/2011, du 14 novembre, approuvant le Texte Consolidé de la Réglementation sur les Marchés Publics (Journal Officiel du 16 novembre), ainsi que tous les autres règlements relatifs aux contrats administratifs. Le **Museo Reina Sofia** déclare qu'aucune exigence de ladite législation ne remet en cause ni annule une quelconque clause de cette Convention.

Le **KW Institute** s'engage à prendre en charge :

A. Frais de déplacement :

- le voyage et le séjour de la Commissaire (hébergement, frais de mission per diem suivant les barèmes prévus par le droit de la République Fédérale d'Allemagne) pour la préparation de l'exposition au **KW Institute** (2 voyages aller-retour par avion de Bordeaux à Berlin), dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre la Commissaire et le **KW Institute** ;
- le voyage et le séjour de l'Artiste (hébergement, frais de mission per diem suivant les barèmes prévus par le droit de la République Fédérale d'Allemagne) pour la préparation et le vernissage de l'exposition au **KW Institute** dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre l'Artiste, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** et le **KW Institute** ;
- le voyage et le séjour de l'Assistant de l'Artiste (hébergement, frais de mission per diem suivant les barèmes prévus par le droit de la République Fédérale d'Allemagne) pour la préparation et le vernissage de l'exposition au **KW Institute** dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre l'Assistant de l'Artiste, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** et le **KW Institute** ;
- le voyage et le séjour de la Commissaire (hébergement, frais de mission per diem suivant les barèmes prévus par le droit de la République Fédérale d'Allemagne) pour l'installation et le vernissage de l'exposition au **KW Institute** dont le calendrier sera défini d'un commun accord entre la Commissaire et le **KW Institute**.

B. Coûts de l'exposition à Berlin :

- l'assurance dite de "clou à clou" (à partir de l'arrivée des œuvres à Berlin jusqu'au retour de chaque œuvre chez les prêteurs) y compris à partir du constat d'état établi à l'arrivée des œuvres au **KW Institute**, la totalité de la durée de l'exposition à Berlin et jusqu'au retour des œuvres aux Prêteurs (voir Clause 5.3);
- les frais demandés par les Prêteurs pour le prêt de leur(s) œuvre(s)
- les frais de restauration et de préparation des œuvres pour leur présentation au KW Institute (voir article 6.2)
- les assurances des Prêteurs
- le chargement, le déchargement et la manutention des œuvres ;
- l'installation et le démontage de l'Exposition (installation technique, cimaises, vitrines, socles, et présentation des œuvres);
- la communication et la publicité pour l'exposition au **KW Institute**.

5.3 Frais de transport et d'assurance

Chaque **Partie** sera responsable de l'organisation du transport conformément au descriptif ci-après :

- la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** prendra en charge le transport des œuvres des prêteurs jusqu'au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux, y compris les formalités douanières ;
- le **Museo Reina Sofia** prendra en charge le transport des œuvres, y compris les formalités douanières, du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux jusqu'au Museo Reina Sofia et du Museo Reina Sofia jusqu'au KW Institute à Berlin ;
- le **KW Institute** prendra en charge le transport retour des œuvres, y compris les formalités douanières, jusqu'au prêteurs après la fin de l'exposition à Berlin.

Chaque **Partie** sera responsable de la couverture d'assurance définie ci-après :

- la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** sera chargée de l'assurance à compter de l'enlèvement des œuvres dans les locaux des prêteurs jusqu'au contrôle de l'état des œuvres à la fin de l'Exposition à Bordeaux au CAPC musée ;
- le **Museo Reina Sofia** sera chargé de l'assurance des œuvres à compter de l'enlèvement des œuvres dans les locaux de la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** et jusqu'au contrôle de l'état des œuvres lors du déballage au **KW Institute à Berlin** ;
- le **KW Institute** sera chargé de l'assurance des œuvres à compter du contrôle de l'état des œuvres lors du déballage au **KW Institute** à Berlin jusqu' à leur livraison finale dans les locaux des Prêteurs.

5.4. Bilan final

Chaque **Partie** fournira aux autres **Parties** les informations sur les coûts réels des dépenses à partager dans un délai de 60 jours à compter de la clôture de son exposition dans son propre lieu.

C'est sur la base de ces informations, qu'à la fin de l'itinérance, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** pourra établir le budget final de Co-organisation (partages des dépenses) : contrôle et répartition des prises en charge au prorata des engagements financiers de chacune des **Parties**. Tous les remboursements et ou paiement de factures seront réglés en Euros. Aucune autre facture ne pourra être émise après établissement du bilan final. Les **Parties** s'engagent à régler à l'autre tous les soldes éventuels dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la facture de l'autre **Partie**. Ces factures seront payées nettes de toutes déductions, charges, retenues fiscales, TVA ou retenue équivalente. Toutes ces déductions, charges, retenues fiscales ou retenues équivalentes relèveront de la seule responsabilité de la **Partie** qui les a émises.

Pour ce qui concerne l'assurance des œuvres :

- la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** assurera les œuvres jusqu'au départ du CAPC musée d'art contemporain, à la fin de l'exposition à Bordeaux ;
- le **Museo Reina Sofia** prendra en charge l'assurance des œuvres dès l'enlèvement du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux, pendant la durée de l'exposition au **Museo Reina Sofia** et jusqu'à leur arrivée au **KW Institute à Berlin** ;
- Le **KW Institute** prendre en charge l'assurance des œuvres pendant toute la durée de l'exposition à Berlin, et jusqu'au retour chez les prêteurs.

ARTICLE 5 - COSTS

5.1 Shared costs

The City of Bordeaux – CAPC musée, the Museo Reina Sofia and the KW Institute undertake to support equitatively the financial charges linked to the organisation of the exhibition, and whose detail is listed in Annex 2 (Co-organisation Budget) of the present agreement. The Budget is based on agreed cost estimates. These expenditure items will exclude VAT or similar local taxes. These Co-organisation Budget include the following items:

- Cost of crating and packing materials for the Works
- Cost of transport of the Works (See article 5.3)
- Costs of Restoration and preparation for display of the Works (See article 6.1)
- Costs of two Artists Assistants fees.
- Costs of **the** potential couriers from the three institutions in charge of signing the Master Condition Report on pick-up from the lenders, at the end of the exhibition in Bordeaux, upon installation in Berlin and return to the lenders

Any increase on any one expenditure line by more than 10% in the Co-organisation Budget will be agreed by separate agreement between the parties and where possible in advance of incurring the expenditure.

5.2 Local costs

*It is agreed that each **Party** will take charge of all of the costs linked to its own exhibition in its own space, such as technical costs of installation, dismantling, personnel, scenography and elements of exhibition design, maintenance, lighting, communication and publicity...*

As well as the above listed costs,

*the **City of Bordeaux – CAPC musée** will be entirely responsible for:*

A. Local travel costs:

- *Artist's travel and stay (1 return trip, accommodation, per diem) for the exhibition installation and opening at the **City of Bordeaux – CAPC musée**;*
- *Artist Assistant's travel and stay (1 return trip, accommodation, per diem) for the exhibition installation and opening at **City of Bordeaux – CAPC musée**;*
- *lenders' couriers travel and stay (return trip, accommodation, per diem) for the exhibition installation and opening at **City of Bordeaux – CAPC musée***

B. Local exhibition costs:

- *"nail-to-nail" insurance covering from the time of collection from lenders' premises until condition checking of the works at the closing of the Exhibition at **City of Bordeaux – CAPC musée** (see Article 5.3)*

- Lenders' fees for the loan of a Work
- Restoration and preparation for display costs required during the presentation at **City of Bordeaux – CAPC musée** (See article 6.2)
- Lenders insurances
- artwork loading, unloading and handling;
- Installation and dismantling of the Exhibition (technical installation, picture rails, showcases, stands, plinths, and artworks presentation)
- communication and advertising for the **City of Bordeaux – CAPC musée** exhibition.

the **Museo Reina Sofia** will be entirely responsible for:

A. Local travel costs:

- Curator's travel and stay (accommodation,) for the exhibition preparation at **Museo Reina Sofia** (2 return trips by plane to Madrid and 1 return trip by plane to Columbia), whose schedule will be defined in joint agreement between the Curator and the Museo Reina Sofia;
- Artist's travel and stay (1 return trip, accommodation, per diem of 53,34€/day) for the exhibition installation and opening at **Museo Reina Sofia** whose schedule will be defined in joint agreement between the Artist, the **City of Bordeaux – CAPC musée** and the **Museo Reina Sofia**;
- Artist Assistant's travel and stay (1 return trip, accommodation, per diem of 53,34€/day) for the exhibition installation and opening at **Museo Reina Sofia** whose schedule will be defined in joint agreement between the Artist Assistant's, the Artist, the **City of Bordeaux – CAPC musée** and the **Museo Reina Sofia**;
- curator travel and stay (accommodation, per diem of 53,34€/day) for the exhibition installation and opening at **Museo Reina Sofia** whose schedule will be defined in joint agreement between the Curator and the **Museo Reina Sofia**;

B. Local exhibition costs:

- "nail-to-nail" insurance including transport from condition report at CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux to Madrid during the entire exhibition in Madrid, and from Madrid until condition report at the KW Institute;(see Clause 5.3)
- Lenders' fees for the loan of a Work
- Restoration and preparation for display costs required during the presentation at Museo Reina Sofia (See article 6.2)
- Lenders insurances
- artwork loading, unloading and handling;
- Installation and dismantling of the Exhibition (technical installation, picture rails, showcases, stands, plinths, and artworks presentation)
- communication and advertising for the **Museo Reina Sofia** exhibition.

All the contracts signed by the Museo Reina Sofia for the execution of this Agreement will comply with the contractual scheme set forth in Law 34/2011, of 4 October, which regulates the activity of the Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, and as per the terms and conditions therein, and pursuant to Royal Legislative Decree 3/2011, dated November 14th, which approved the Consolidated Text of the Law on Public Sector Procurement (Official State Gazette of November, 16th). **Museo Reina Sofia** declares that there is no requirement in the said legislation which calls into question or negates any clause in this Agreement.

The **KW Institute** will be entirely responsible for:

A. Local travel costs:

- Curator's travel and stay (accommodation, per diem according to the rates of the German Federal Law) for the exhibition preparation at **KW Institute** (2 return trips by plane Bordeaux to Berlin), whose schedule will be defined in joint agreement between the Curator and the **KW Institute**;
- Artist's travel and stay (accommodation, per diem according to the rates of the German Federal Law) for the exhibition preparation and opening at **KW Institute** whose schedule will be defined in joint agreement between the Artist, the **City of Bordeaux – CAPC musée** and the **KW Institute**;
- Artist Assistant's travel and stay (accommodation, per diem according to the rates of the German Federal Law) for the exhibition preparation and opening at **KW Institute** whose

*schedule will be defined in joint agreement between the Artist Assistant's, the **City of Bordeaux – CAPC musée** and the **KW Institute**;*

*- curator travel and stay (accommodation, per diem according to the rates of the German Federal Law) for the exhibition installation and opening at **KW Institute** whose schedule will be defined in joint agreement between the Curator and the **KW Institute**;*

B. Local exhibition costs:

*- "nail-to-nail" insurance fees (from arrival of the work in Berlin to the arrival of each work at the lenders destination) including from condition report at arrival of artworks in **KW Institute**, during the entire exhibition in Berlin, and until their return back to the Lenders (see Clause 5.3);*

- Lenders' fees for the loan of a Work

*- Restoration and preparation for display costs required during the presentation at **KW Institute** (See article 6.2)*

- Lenders insurances - artwork loading, unloading and handling;

- Installation and dismantling of the Exhibition (technical installation: picture rails, showcases, stands, plinths and artworks presentation);

*- communication and advertising for the **KW Institute** exhibition.*

5.3 Transport and insurance costs

Each Party shall be responsible for the following transport organisation:

*- the **City of Bordeaux – CAPC musée** will be in charge of the transport, including customs, of the works of the lenders to CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux;*

*- the **Museo Reina Sofia** will be in charge of the transport, including customs, from CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux to Museo Reina Sofia and from the Museo Reina Sofia to the **KW Institute** in Berlin;*

*- the **KW Institute** will be in charge of the return transport of the artworks, including customs, to the lenders after the exhibition in Berlin.*

Each Party shall be responsible of the following insurance as defined below:

*- the **City of Bordeaux – CAPC musée** will be in charge of the insurance of the works from the time of collection from lenders' premises until condition checking of the works at the closing of the Exhibition at **City of Bordeaux – CAPC musée**;*

*- the **Museo Reina Sofia** will be in charge of the insurance of the works from the time of collection from **City of Bordeaux – CAPC musée's** premises and until condition checking on unpacking at **KW Institute** in Berlin;*

*- the **KW Institute** will be in charge of the insurance from the time of condition checking on unpacking at **KW Institute** in Berlin until the final delivery of the works to the Lenders' premises.*

5.4. Final reconciliation

*Each **Party** shall provide the others with the relevant information on the actual costs related to the Shared Expenses within 60 days after the last viewing date of the Exhibition at its venue. With this information, and upon completion of the tour, **City of Bordeaux – CAPC musée's** shall update the Co-organisation Budget (shared costs) to reconcile pro-rated expenses and provide a refund or invoice on the tour expenses, payable in Euros. No other invoices for payments will be sent after this final reconciliation. The Parties agree to pay the other any necessary balancing payments within thirty (30) working days of the receipt of invoice from the other. These invoices shall be paid free of any deductions, charges, withholding taxes, VAT or similar. Any such deductions, charges, withholding taxes or similar shall remain the sole responsibility of the incurring Party.*

ARTICLE 6 - INTERVENTIONS SUR LES ŒUVRES POUR LEUR PRESENTATION

6.1 Une provision permettant de faire face aux dépenses partagées pour la restauration et la préparation des œuvres avant leur première présentation est prévue et estimée à 2 010 € hors taxes (DEUX MILLE DIX EUROS HORS TAXES).

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée**, le **Museo Reina Sofia** et le **KW Institute** s'engagent à prendre en charge, à parts égales, ces dépenses partagées liées à la restauration et à la préparation des œuvres en vue de leur présentation.

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée** préparera et produira les factures nécessaires, qui devront être réglées (en Euros) par le **Museo Reina Sofía** et le **KW Institute**, à hauteur de 670 € hors taxes (SIX CENT SOIXANTE DIX HORS TAXES) chacun.

6.2 Dans le cas où des œuvres constituant l'exposition nécessiteraient des travaux de restauration lors de leur présentation dans chaque lieu, il est convenu que ces travaux seront effectués par la **Partie** concernée sous sa responsabilité et à ses frais.

6.3 Dans le cas où l'existence même d'une ou de plusieurs œuvres serait menacée dans l'enceinte même de son lieu d'exposition, la **Partie** concernée est autorisée à intervenir en urgence pour éviter une dégradation supplémentaire. Toute autre intervention sera soumise à l'accord préalable et écrit de l'artiste et/ou des prêteurs. De même, en cas de sinistre, aucune intervention de restauration et d'encadrement ne peut être effectuée sans l'autorisation écrite et préalable de l'artiste et/ou des prêteurs. Tous les frais engagés pour ces interventions d'urgence seront à la charge de la **Partie** concernée.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITY, CARE AND CONSERVATION OF LOANED ARTWORK

6.1 *The restoration and preparation for display shared cost of Works will be planned, prior to their first presentation and is estimated up to 2010 € excluding tax (TWO THOUSAND TEN EUROS EXCLUDING TAX).*

The City of Bordeaux – CAPC musée, the Museo Reina Sofia and the KW Institute undertake to take equal charge of this shared costs linked to these restorations and preparation for display.

The City of Bordeaux – CAPC musée will prepare and issue invoices as appropriate, which shall be payable (in Euros) by Museo Reina Sofía and KW Institute, up to 670€ excluding tax (SIX HUNDRED AND SEVENTY EUROS EXCLUDING TAX).

6.2 *Should the artworks require restoration work during their presentation in each venue, it is hereby agreed that such work shall be performed by the corresponding Party under its responsibility and expenses.*

6.3 *In the event of one or more artworks be threatened within their place of exhibition, the corresponding Party shall be authorized to act urgently to prevent any additional deterioration. Any other intervention shall be subject to prior written agreement from the artist and/or lenders. In the case of an accident, no restoration or framing may be performed without prior written agreement from the artist and/or lenders. All expenses outlaid for such urgent interventions shall be the corresponding Party's responsibility.*

ARTICLE 7 - CATALOGUE

Les trois lieux d'exposition ont donné leur accord pour une co-édition du catalogue de l'exposition en collaboration avec une maison d'édition désignée par la **Ville de Bordeaux – CAPC musée**. Le catalogue inclura des textes en français, en espagnol et en anglais (texte bilingue espagnol-français avec une version finale en anglais). Les lieux d'exposition paieront chacun leur part, au prorata des exemplaires achetés, à la maison d'édition désignée par la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** qui sera responsable de la coordination éditoriale, des traductions, des éditions dans toutes les langues, des demandes liées aux droits d'auteurs et aux droits des images, des retouches des images et des plaques, de la lithographie et de l'impression de la publication.

En vertu de la présente Convention, la **Ville de Bordeaux – CAPC musée** fournira à MNCARS et à KW des informations actualisées sur l'ouvrage, le budget détaillé et le calendrier de production. Le budget devra inclure tous les coûts et sera financé proportionnellement au nombre de copies achetées par chaque lieu d'exposition. Toutes les décisions seront prises par tous les co-éditeurs. Le Bon à Tirer fera l'objet d'un accord entre les trois **Parties** qui y apposeront leur signature.

A ce jour, les spécifications techniques seraient les suivantes :

Titre : Beatriz González (TBC)

Format ouvrage fermé : 30 x 23 cm

Nombre de pages : ± 200

Illustration en noir et blanc et en couleurs : ± 120

Auteurs : María Acaso, Malcolm Deas, Boris Groys, Claudia Mendoza, Luis Perez Oramas, María Inés Rodríguez, Jose Ruiz Díaz

Co—éditeurs : CAPC musée d'art contemporain, Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofía, KW Institute

La ville de Bordeaux – CAPC musée recevra 1000 copies

Le Museo Reina Sofía recevra 1000 copies

Le KW Institute recevra 1000.copies.

Reliure : couverture souple

Le catalogue inclura des textes institutionnels ainsi que les logos des trois **Parties** (au minimum la Ville de Bordeaux – CAPC musée, le Gouvernement Espagnol – Ministère de la Culture, de l'Éducation et des Sports, le MNCARS et le KW Institute) et, le cas échéant, celui de tous les sponsors éventuels (dans les pages consacrées au crédits/remerciements). La ligne consacrée au crédits/remerciements citée dans l'Article 8 sera également incluse, ainsi que la mention des lieux d'Exposition et des dates d'exposition sur chaque site.

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée** assurera la direction éditoriale et contactera la maison d'édition. Ils fourniront une maquette du catalogue au MNCARS et au KW Institute pour une révision dans un délai de trois semaines prévu pour les révisions.

Les droits d'auteur seront partagés par tous les co-éditeurs.

Les lieux d'exposition pourront vendre et distribuer le catalogue dans leurs propres locaux.

Le prix de vente sera fixé d'un commun accord entre les trois **Parties**, une fois que les coûts de réalisation du catalogue auront été établis.

La **Ville de Bordeaux – CAPC musée** assurera l'envoi du catalogue à chaque prêteurs (coût de la livraison inclus dans les dépenses partagées du catalogue)

ARTICLE 7 - CATALOGUE

The three venues are interested in co-publish the Exhibition Catalogue together with a publishing house appointed by City of Bordeaux – CAPC musée. The catalogue will include texts in French, Spanish and English (bilingual Spanish-French with a final form in English). The venues will pay for the proportional share to the publishing house designated by City of Bordeaux – CAPC musée, which will be in charge of the editorial coordination, translations, copy-editing in all languages, image & copyrights request, image retouching and plates, lithography production and printing of the publication.

Upon this agreement, City of Bordeaux – CAPC musée will provide MNCARS and KW updated information of the book, a detailed budget and a production calendar. The budget has to include all the costs and will be paid proportional to the copies purchases by each venue. All decisions will be taken by all co-publishers. The Final Proof shall be agreed upon and then signed by the three Parties.

These would be the technical specifications (till date):

Title: Beatriz González (TBC)

Format closed: 30 x 23 cm

Number of pages: ± 200

Color and black-and-white illustrations: ± 120

Authors: María Acaso, Malcolm Deas, Boris Groys, Claudia Mendoza, Luis Perez Oramas, María Inés Rodríguez, Jose Ruiz Díaz

Co--publishers: CAPC musée d'art contemporain, Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofía, KW Institute

The City of Bordeaux – CAPC musée will receive 1000 copies

The Museo Reina Sofía will receive 1000 copies

The KW Institute will receive 1000.copies.

Binding: Softcover edition

The catalogue will include institutional texts as well as the logos of the Parties (at least City of Bordeaux – CAPC musée, Spanish Government -Ministry of Culture, Education and Sport, MNCARS and KW Institute) and, if appropriate, any possible sponsors (in credit pages). The credit line referred to under Article 8 will also be included, as well as the names of the Exhibition venues and the dates of its presentation at each venue.

City of Bordeaux – CAPC musée will lead the editorial direction and will contact with the publishing house. They will provide MNCARS and KW Institute with the layout of the Catalogue for revision with three weeks' time for revisions.

The copyright will be shared by the all co-publishers.

The venues shall be able to sell the acquired copies on its premises and distribute them.

Retail price will be fixed in joint agreement between the three Parties, once the production costs of the catalogue have been established.

The City of Bordeaux – CAPC musée will take care of the delivery of the copies for the lenders (cost of the delivery included in the shared costs for the catalogue)

ARTICLE 8 – PARRAINAGE

La Ville de Bordeaux – CAPC musée qui a reçu un soutien de 60 000 euros de l'Ambassade de la Colombie pour l'itinérance de l'Exposition, répartira ce partenariat entre les trois **Parties** sur les dépenses partagées et engagées du conditionnement et du transport des œuvres. Les Parties remercieront l'Ambassade de Colombie pour son soutien dans les matériels promotionnels relatifs à l'Exposition.

ARTICLE 8 – SPONSORSHIP

The City of Bordeaux – CAPC musée has been granted with a sponsorship of 60 000 euros from the Colombian Embassy to benefit the touring of the Exhibition and will use these funds to equally cover some shared expenses related to the crating and transport of the works.

The Parties will acknowledge the Colombian Embassy sponsorship in the publicity materials related to the Exhibition.

ARTICLE 9 - PUBLICITE - COMMUNICATION - PARTENARIAT

L'exposition dans les trois lieux doit être identifiée par son titre et par sa ligne de crédit ci-après, placée en évidence sur tous les supports et documents papier ou électroniques liés à l'exposition (communiqués de presse, annonces, cartons d'invitation, brochures, newsletter, affiche, sites web, etc.)

« Une exposition coorganisée par le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux, le Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia et le KW Institute for Contemporary Art, Berlin.»

Chaque **Partie** demeurera indépendante sur le choix de ses partenaires et de ses financements extérieurs pour sa propre exposition, plus particulièrement auprès des organismes de financement locaux. Néanmoins, un soutien éventuel obtenu pour des frais inclus dans les dépenses partagées (voir Article 5.1) sera considéré comme un soutien lié à l'itinérance et, à ce titre, bénéficiera d'une visibilité et d'une accréditation lors de la présentation dans chacun des lieux de l'Exposition et sera pris en compte dans le calcul du rapprochement final des coûts à la fin de l'itinérance de l'Exposition (voir Article 5.4.)

ARTICLE 9– PUBLICITY – COMMUNICATION – MARKETING - SPONSORSHIP

The exhibition in each venue must be identified by its title and the following credit line in a prominent place in all materials in any medium, including, without limitation, print and electronic forms, such as press releases, announcement cards, invitations, brochures, newsletters, wall text, websites and all other collateral materials.

"An exhibition by the CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux, the Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, Madrid and the KW Institute for Contemporary Art, Berlin."

*Each **Party** shall retain all independence for the selection of its partners and additional external financing for the respective location, more specifically for funding bodies that are locally bound.. Notwithstanding, the eventual sponsorship obtained for concepts included within the shared costs (see Article 5.1) shall be considered a Co-organisation Sponsorship and, as such, subject to visibility and accreditation in each venue's presentation, as well as to calculation in the final reconciliation of costs upon completion of the Exhibition Co-organisation (see Article 5.4.)*

ARTICLE 10 – RESILIATION – FORCE MAJEURE

Le présent accord pourra être résilié aux motifs suivants :

- a) à l'expiration de la période de validité de l'accord sans prolongation de cette dernière ;
- b) par consentement à l'unanimité de toutes les **Parties** ;
- c) manquement aux devoirs et obligations aux présentes par l'une des **Parties**. Dans ce cas, l'une des **Parties** non défaillante peut adresser un avertissement à la **Partie** défaillante en lui demandant de se conformer à ses devoirs et obligations faisant l'objet du manquement dans un délai défini par elle. Cette demande doit être notifiée à la personne en charge du suivi, de la supervision et du contrôle de l'exécution des présentes ainsi qu'à l'ensemble des autres **Parties**. Dans le cas où la **Partie** défaillante ne remédierait pas à ses manquements dans le délai imparti, la **Partie** qui aura adressé l'avertissement devra informer les autres **Parties** de l'existence d'un motif de résiliation et l'accord sera donc considéré comme étant résilié. La résiliation de l'accord pour ce motif peut entraîner le versement de dommages et intérêts, s'il en a été ainsi convenu en temps opportun.
- d) Par décision judiciaire indiquant la nullité de l'accord.
- e) Pour tout autre motif différent de ce qui précède conformément à la loi.

Aucune des **Parties** ne sera tenue pour responsable d'un manquement aux obligations du présent accord si ce manquement est dû à la force majeure. Cette dernière comprend, sans limitation, les incendies, inondations, actes gouvernementaux, urgences nationales, grèves et fermetures, émeutes ou guerres, à condition que ces situations ne puissent pas être attribuées à la volonté, la faute ou le manquement de la **Partie** impliquée concernant la prise de mesures de précaution raisonnables.

ARTICLE 10 – TERMINATION – FORCE MAJEURE

This agreement may be terminated for the following reasons:

- a) *Expiry of the agreement valid term without an extension thereof.*
- b) *By unanimous consent by all of the parties.*
- c) *Failure to fulfill the duties and obligations undertaken by any of the parties hereto. In this case, any party may serve notice to the defaulting party requesting the latter to fulfill the duties and obligations having been breached within a certain term. Such a request shall be notified to the person in charge of monitoring, overseeing and controlling the agreement performance and to all the parties. In case any such breach is not redressed within the stated term, the party making the request shall notify the other parties about the occurrence of a ground for termination and the agreement shall thus be deemed terminated. Termination of the agreement for this cause may lead to the compensation for damages, if so timely agreed.*
- d) *By judicial decision stating the agreement nullity.*
- e) *For any other reason other than the foregoing pursuant to law.*

None of the parties shall be held liable for the breach of the obligations arising from the agreement should such a breach be due to force majeure. This includes, but is not limited to, fire, floods, governmental acts, national emergencies, strikes and lockdowns, riot or war, and provided that such circumstances may not be ascribed to the will, negligence or failure by the party involved to take any reasonable precautionary measures.

ARTICLE 11 – VALIDITE DE LA CONVENTION

11.1 – Dans l'hypothèse où l'une des dispositions du présent contrat viendrait à être déclarée nulle ou non applicable en droit, la disposition en cause sera supprimée et/ou amendée de façon à permettre l'exécution de toutes les autres dispositions du contrat, sauf si l'objet même de la disposition contestée remet en cause l'exécution du contrat.

11.2 Les modifications éventuelles qui pourraient être apportées au présent contrat devront l'être par écrit, validées et signées par les trois **Parties**.

11.3 Le présent accord entrera en vigueur après validation des **Parties**. Dans le cas de MNCARS, il entrera en vigueur après signature et enregistrement au Registre électronique des organismes et instruments de coopération de l'Etat, applicable au secteur public de l'Etat, puis publié au Journal Officiel espagnol, conformément à l'Article 48.8 de la Loi 40/2015 du 1er octobre, relative au Régime juridique du secteur public.

11.4 Le présent accord arrivera à expiration une fois que toutes les **Parties** auront rempli leurs obligations individuelles et, dans tous les cas, au terme de trois mois après la fin de l'Exposition dans le dernier lieu.

ARTICLE 11 – ENTIRE AGREEMENT

11.1 Should any term of this agreement be considered void or voidable under any applicable law then such term shall be severed or amended in such manner as to render the remainder of this agreement valid and enforceable unless the whole commercial object is frustrated.

*11.2 This agreement may not be varied or altered save by written form signed by all **Parties**.*

11.3 This agreement shall become effective with the parties' consent. In the case of the MNCARS, it shall become effective after it is signed and registered before the State Electronic Register of Cooperation Bodies and Instruments applicable to the state public sector and subsequently published in the Spanish Official Gazette, as per Article 48.8 under Law 40/2015, of 1 October, concerning the Public Sector Legal Regime.

*11.4 This agreement shall expire once all the **Parties** have fulfilled their individual obligations and, in all cases, once three months have elapsed after the end of the Exhibition at the last venue.*

ARTICLE 12 – TRIBUNAL COMPÉTENT ET DROIT APPLICABLE

12.1 Le présent accord a été rédigé respectivement en français, anglais et espagnol.

12.2 Pour le Museo Reina Sofía, le présent accord est de nature administrative et est régi par l'Article 47 et suite de la Loi 40/2015 du 1er octobre, relative au Régime juridique du secteur public, et est exclu de la portée du droit contractuel de l'Etat conformément à l'Article 4.1.c) du Texte consolidé de la Loi relative aux marchés publics, en dépit de l'application potentielle des principes des présentes, conformément au paragraphe 2 dudit article, afin de résoudre tous les doutes ou vides pouvant se présenter. La loi espagnole ci-dessus citée ni ne remet en question ni ne contredit les dispositions contenues dans les présentes.

12.3 Un Comité mixte de supervision et de contrôle est mis en place aux fins du présent accord, qui devra veiller à l'exécution de ce dernier, mais également résoudre toute question d'interprétation et d'exécution pouvant en découler. Ce Comité constitué de membres égaux se réunira aussi souvent que ses membres le jugeront opportun et sera composé de deux représentants de chaque **Partie**, qui seront nommés par chaque **Partie** à cet effet. Une fois constitué, le Comité approuvera ses propres règles internes de fonctionnement.

12.4 En cas de conflit, les **Parties** conviennent qu'elles ne feront appel aux tribunaux compétents qu'après avoir épuisé toutes les formes possibles de réconciliation visant à parvenir à un accord à l'amiable hors tribunaux.

12.5 Tous les litiges découlant de l'application du présent Accord seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux, en France.

ARTICLE 12 - COMPETENT COURTS AND APPLICABLE LAW

12.1 The present agreement has been written in French, English and Spanish respectively.

12.2 For the Museo Reina Sofía, this agreement has an administrative nature and it is ruled by Article 47 and ss. under Law 40/2015, of 1 October, on the Public Sector Legal Regime and it is outside the scope of the State contractual law pursuant to Article 4.1.c) of the Consolidated Text of the Law on Public Sector Procurement, notwithstanding the potential application of the principles thereunder, as per subsection 2 of said article, to solve any doubts or vacuum that may arise. The abovesited Spanish law neither challenges nor contradicts the provisions contained herein.

12.3 A mixed oversight and monitoring Committee is established for the purposes of this agreement, which shall safeguard the adequate fulfillment hereof as well as resolve any interpretation and performance issues that may stem therefrom. The Committee made up of equal members shall meet as many times as its member may deem it convenient and shall be composed of two representatives of each party, who shall be appointed by each party to that effect. Once set up, the Committee shall approve its own internal working rules.

12.4 In case of conflict, the **Parties** agree that they will only appeal to the competent courts after they have exhausted all possible forms of reconciliation to reach an amicable out-of-court settlement.

12.5 Any disputes arising under the application of the present Agreement shall be subject to the jurisdiction of the courts in Bordeaux, France.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- | | |
|--|---|
| - pour la Ville de Bordeaux – CAPC musée | en l'Hôtel de Ville
F-33045 Bordeaux Cedex |
| - pour le Museo Reina Sofía
52
Madrid | Calle de Santa Isabel,
E-28012 |
| - pour le KW Institute | Auguststraße 69
D-10117 Berlin |

ARTICLE 13 – CHOICE OF RESIDENCE

The Parties agree for the execution of this agreement to make the following choice of residence

- | | |
|--|---|
| - for the City of Bordeaux – CAPC musée | at the Hôtel de Ville
F-33045 Bordeaux Cedex |
| - for the Museo Reina Sofía
52
Madrid | Calle de Santa Isabel,
E-28012 |
| - for the KW Institute | Auguststraße 69
D-10117 Berlin |

Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires
In Bordeaux, in 4 copies

Po la **Ville de Bordeaux**,
Son Maire,
For the **City of Bordeaux**,
The Mayor,

Po the **Museo Reina Sofía**,
Son Directeur,
For the **Museo Reina Sofía**,
Its Director,

Po le **KW Institute**,
Son Directeur,
For the **KW Institute**,
Its Director

Alain Juppé

Manuel Borja-Villel

Krist Gruijthuijsen

ANNEXE 1 – Liste des œuvres / *List of artworks*

En familia
En famille
1995
Huile sur toile
48 x 153 cm
Collection particulière

La caza in situ
La chasse in situ
1976
Émail sur lame de métal
50 x 220 cm

Las Delicias 12
Les Délices 12
1997
Charbon et pastel sur toile
24 x 24 cm
Alonso Garces Galeria

Cada uno con su ofrenda I
Chacun avec son offrande I
2010
Huile sur toile
45 x 45,5 cm
Alonso Garces Galeria

Cada uno con su ofrenda III
Chacun avec son offrande III
2010
Huile sur toile
27,5 x 23 cm
Alonso Garces Galeria

Ensayo Sinfín
Essai sans fin
2010
Sérigraphie sur toile
40 x 503 cm
Alonso Garces Galeria

Ensayo Sinfín
Essai sans fin
2010
Sérigraphie sur toile
40 x 1655 cm
Alonso Garces Galeria

Ensayo Sinfín
Essai sans fin
2010
Sérigraphie sur toile
40 x 655 cm
Alonso Garces Galeria

Carguero a la luz
Porteur à la lumière
2008
Charbon sur papier

150 x 56 cm
Alonso Garces Galeria

Carguero a la sombra
Porteur à l'ombre
2008
Sanguine sur papier
150 x 56 cm
Alonso Garces Galeria

Lápida de Guatarilla
Pierre tombale de Guatarilla
2006
Huile sur marbre
13,5 x 20,7 x 2 cm
Alonso Garces Galeria

Yolanda en los altares
Yolanda sur les autels
2009
Huile sur toile
180 x 90 cm
Alonso Garces Galeria

Antonia Santos, Sesquicentenario S.A
Antonia Santos, Sixcentenaire S.A
1969
Émail sur lame de métal
80 cm de diamètre
Alonso Garces Galeria

Africa Adios
Afrique Adieu
1968
Huile sur toile
118 x 98 cm
Alonso Garces Galeria

La caja en la caja
La boîte dans la boîte
2010
Huile et métal sur téléviseur
42 x 62 x 28 cm sculpture
Alonso Garces Galeria

La muerte del pecador
La mort du pêcheur
1973
Émail sur lame de métal assemblé en meuble de métal
94,3 x 208 x 121 cm

Sun Maid
1974
Émail sur lame de métal assemblé en meuble en osier
103 cm de diamètre

Kennedy (John Fitzgerald), politico demócrata norteamericano (1917-1963), presidente de los Estados Unidos en 1961. Murió asesinado
Kennedy (John Fitzgerald), politicien démocrate nord-américain (1917-1963), président des Etats-Unis en 1961. Mort assassiné
1971
Émail sur lame de métal assemblé en meuble métallique

38,2 x 41,7 x 61,2 cm

Retratos mudos
Portraits muets
1990
Huile sur papier
75 x 200 cm

Lagrimas y peces
Larmes et poissons
1992
Huile sur toile
160 x 90 cm

Tapen, Tapen*
1994
Huile sur toile
150 x 150 cm

* Cachez, cachez, expression ironique pour évoquer la dissimulation de la corruption

Ventana entreabierta
Fenêtre entrouverte
2001
Huile sur toile
150 x 150 cm

Yolanda con libreta de notas
Yolanda avec un livret de notes
2009
Sérigraphie sur papier
Coleccion Beatriz González

Nací en Florencia y tenía ventiséis cuando fue pintado mi retrato (esta frase pronunciada en voz dulce y baja)
Je suis née à Florence et j'avais vingt-six ans lorsqu'on a peint mon portrait (phrase prononcée d'une voix douce et basse)
1974
Émail sur lame de métal assemblé en meuble de bois
200 x 96 x 24 cm
Coleccion Beatriz González

Boceto Dolores
Esquisse Douleurs
2000
Sanguine sur papier
80 x 80 cm
Coleccion Beatriz González

Cargueros de Bucaramanga
Porteurs de Bucaramanga
Huile et Charbon sur toile
25 x 815 cm
Coleccion Beatriz González

Naturaleza mesa viva
Nature table vivante
1971
Émail sur lame de métal assemblé en meuble de métal
111 x 131 x 75 cm
Coleccion Beatriz González

Telón de la móvil y cambiante naturaleza

Rideau de la mobilité et nature changeante

1978

Acrylique sur toile

700 x 1200 cm

Coleccion Beatriz González

Tragedia pasional Ex cabo da muerte a la novia de su amigo y luego se suicida

Tragédie passionnelle : L'ex-caporal donner la mort à la fiancée de son ami puis se suicide

1967

Héliogravure

43,5 x 53 cm

Coleccion Beatriz González

Tragedia pasional Ex cabo da muerte a la novia de su amigo y luego se suicida

Tragédie passionnelle : L'ex-caporal donner la mort à la fiancée de son ami puis se suicide

1967

Dessin sur papier

20 x 25 cm

Coleccion Beatriz González

El jaguar colombiano

Le jaguar colombien

1969

Héliogravure

24 x 26 cm

Coleccion Beatriz González

El jaguar colombiano

Le jaguar colombien

1969

Dessin sur papier

24 x 26 cm

Coleccion Beatriz González

Solo diez minutos diarios

Seulement dix minutes par jour

1970

Héliogravure

29 x 20 cm

Coleccion Beatriz González

Solo diez minutos diarios

Seulement dix minutes par jour

1970

Dessin sur papier

29 x 20 cm

Coleccion Beatriz González

Gimnasio Bacatá

Gymnase Bacatá*

1968

Héliogravure colorée

25,5 x 33 cm

* Ancien nom de Bogota

Coleccion Beatriz González

Gimnasio Bochica

Gymnase Bochica*

1969

Héliogravure

25 x 14 cm

*Bochica : héros de la mythologie colombienne qui amena la civilisation

Coleccion Beatriz González

Gimnasio Bochica
Gymnase Bochica*

1969

Dessin sur papier

25 x 14 cm

*Bochica : héros de la mythologie colombienne qui amena la civilisation

Coleccion Beatriz González

Cúrese las amígdalas sin operación
Soignez-vous les amygdales sans opération

1968

Héliogravure

25 x 20,7 cm

Coleccion Beatriz González

Cúrese las amígdalas sin operación
Soignez-vous les amygdales sans opération

1968

Dessin sur papier

25 x 20,7 cm

Coleccion Beatriz González

El esclavo marido en los días felices de su matrimonio
L'esclave mari les jours heureux de son mariage

1966

Dessin sur papier

25 x 30 cm

Coleccion Beatriz González

Caracas Abril 68

Caracas Avril 68

1970

Héliogravure colorée

32 x 23 cm

Coleccion Beatriz González

Caracas Abril 68

Caracas Avril 68

1970

Dessin sur papier

32 x 23 cm

Coleccion Beatriz González

Monica Paris 67

1967

Dessin sur papier

21,5 x 16 cm

Coleccion Beatriz González

Maria del Pilar Neira, victima de un tendero-Hoy llega Monica-Leticia Leon
Maria del Pilar Neira, victime d'un épicier-C'est maintenant le tour de Monica-Leticia Leon

1966

Dessin sur papier

44 x 54 cm

Coleccion Beatriz González

Asesinada mujer en hospedaje no ha sido posible identificarla
La femme assassinée dans une auberge n'a pas pu être identifiée

1969

Héliogravure colorée

21 x 23 cm
Coleccion Beatriz González

Asesinada mujer en hospedaje no ha sido posible identificarla
La femme assassinée dans une auberge n'a pas pu être identifiée
1969
Dessin sur papier
21 x 23 cm
Coleccion Beatriz González

Veterano de Corea mata a su suegra, su esposa y luego se suicida
Un vétéran de Corée tue sa belle-mère, son épouse puis se suicide
1968
Dessin sur papier
25 x 35 cm
Coleccion Beatriz González

La grafica de amparito
La silhouette d'Amparito
1969
Héliogravure
20,5 x 25 cm
Coleccion Beatriz González

Postales González, La bienal de artes gráficas
Cartes postales González, Biennale des Arts Graphiques
1978
Sérigraphie
22 x 15 cm
Coleccion Beatriz González

Postales González, Se reanudan relaciones colombo-sovieticas
Cartes postales González, Reprise des relations colombo-soviétiques
1978
Sérigraphie
20 x 15 cm
Coleccion Beatriz González

Postales González, Capax un héroe de Colombia para el mundo
Cartes postales González, Capax un héros de Colombie pour le monde
1978
Sérigraphie
31 x 14 cm
Coleccion Beatriz González

Postales González, Mora en leche
Cartes postales González, Lait à la mûre
1978
Sérigraphie
22 x 15 cm
Coleccion Beatriz González

Asesinada mujer en hospedaje positivo
Femme assassinée dans une auberge
1985
Acrylique sur toile
117 x 227 cm
Coleccion Beatriz González

Catalino Diaz Izquierdo
1985
Acrylique sur toile

184 x 160 cm
Coleccion Beatriz González

Decoración de Interiores
Décoration d'intérieurs
1981
Sérigraphie sur toile
140 x 1200 cm
Coleccion Beatriz González

La actualidad ilustrada
L'actualité illustrée
1974
Sérigraphie
65 x 70,5 cm
Coleccion Beatriz González

Jackeline Oasis
1974
Sérigraphie
50,4 x 50,5 cm
Coleccion Beatriz González

Yubili
1979
Sérigraphie
100,5 x 70,5 cm
Coleccion Beatriz Gonzalez

Viva Mexico
1979
Sérigraphie P/A VIII
100 x 70 cm
Coleccion Beatriz Gonzalez

La iglesia esta en peligro
L'Eglise est en danger
1976
Sérigraphie 22/25
54,5 x 50 cm
Coleccion Beatriz Gonzalez

Ya llego la fecha
La date est enfin arrivée
1977
Sérigraphie P/A, 2/5
56,5 x 76,5 cm
Coleccion Beatriz Gonzalez

Ya llego la fecha II
La date est enfin arrivée II
1979
Sérigraphie 16/112
100 x 70 cm
Coleccion Beatriz Gonzalez

Autorretrato desnuda llorando
Autoportrait nue en larmes
1997
Huile sur toile
160 x 45 cm
Coleccion Beatriz González

Las Delicias
Les Délices
1998
Charbon sur toile
33 x 31 cm
Coleccion Beatriz González

1/500
1992
Sérigraphie sur papier de coton fait à la main
20 x 25 cm
Coleccion Beatriz González

Apocalipsis camuflado
Apocalypse camouflée
1989
Huile sur toile
150 x 150 cm
Coleccion Beatriz González

Ceremonia de la caja
Cérémonie de la caisse
2010
Huile sur toile
100 x 180 cm
Coleccion Beatriz González

Lápida de El Pedregal /Tragedia en los Llanos
Pierre tombale d'El Pedregal /Tragédie à Los Llanos
1981
Eau-forte sur papier
96 x 67 cm
Coleccion Beatriz González

Domingo de resurrección puerto triunfo
Dimanche de résurrection
Lithographie sur papier
53 x 99,6 cm
Coleccion Beatriz González

Bocetos Auras Anónimas
Esquisses Auras Anonymes
2007
Charbon sur papier,
50 x 35 cm
Coleccion Beatriz González

Bocetos Auras Anónimas
Esquisses Auras Anonymes
2007
Charbon sur papier
50 x 35 cm
Coleccion Beatriz González

Bocetos Auras Anónimas
Esquisses Auras Anonymes
2007
Charbon sur papier
50 x 35 cm
Coleccion Beatriz González

Bocetos Auras Anónimas
Esquisses Auras Anonymes
2007
Charbon sur papier
50 x 35cm
Coleccion Beatriz González

Vive la France !
1975
Esmalte sobre lamina de Madeflex ensamblada en objeto de madera y cuero
Courriel, décalcomanie et corde sur boîte
80 cm de diametro x 40 cm de ancho

Yolanda Izquierdo con libreta de apuntes
Yolanda Izquierdo avec un livret de notes
2008
Huile sur papier
34 x 24 cm

Las Delicias 13
Les Délices 13
1997
Huile sur toile
24 x 24 cm
Collection particulière

Máteme a mi que yo ya viví 4
Tuez-moi, j'ai déjà vécu 4
1997
Huile sur toile
160 x 90 cm
Collection particulière

Klonk
1974
Bandeja
Esmalte sobre lámina de metal ensamblada s/objeto metálico
Plateau
Email sur plaque de métal assemblée sur objet métallique
22,5 diámetro
Collection privée / Private collection

Los Papagayos
Les Perroquets
1987
Guache sobre papel
68 x 201 cm
Collection privée / Private collection

El paraíso
Le paradis
1997
Huile sur toile
161 x 45 cm
Coleccion Fundacion ARCO / IFEMA
Deposito CA2M

Santa copia
Image sainte
1973
Émail sur lame de métal assemblé en meuble de bois
140 x 150 x 150 cm

Collection particulière

Ceremonia de la caja II
Cérémonie de la caisse II
2010
Huile sur toile
27,5 x 23,5 cm

Foto estudio No 3
Photo studio No 3
1967
Huile sur toile
120 x 81 cm
Collection particulière

Pancarta mortal
Pancarte mortelle
1990
Huile sur toile
125 x 80 cm
Collection privée

Las delicias 17
Les Délices
1998
Charbon et pastel sur lin avec contremarque au dos ""Sac brut"" signé et daté au coin inférieur droit, cadre d'origine en bois
Carboncillo y pastel sobre lino contramarcado al respaldo como ""Dry Sack"" firmado y fechado en la esquina inferior derecha, marco original en madera
24 cm x 24 cm
Courtesy Julio Pérez Navarrete

Una golondrina no hace verano
Une hirondelle ne fait pas le printemps
1992
Huile sur toile
110 x 180 cm
Collection particulière

El silencio
Le Silence
1997
Huile sur toile
160 x 45 cm
Leo Katz Collection

El políptico de Lucho II. Lucho y Maripaz
Le Polyptique de Lucho II. Lucho et Maripaz
1988
Huile sur papier
150 x 75 cm
Lydia Azout Collection

Estirpe de Reinas
La lignée Reinas
1967
Huile sur toile
93,5 x 108 cm
Museum of Modern Art, Bogotá

Sea culto, siembre árboles regale mas libros
Sois cultivé, sème des livres et offre plus de livres

1977

Acrylique sur toile

490 x 360 cm

Museum of Modern Art, Bogotá

Naturaleza casi muerta

Nature presque morte

1970

Email synthétique sur lame de métal assemblé en meuble

125 x 125 x 95 cm

Museum of Modern Art, Bogotá

Naturaleza sui generis

Nature sui generis

1972

Email sur lame de métal assemblé en planche

106 x 124 cm x 14 cm

Museum of Modern Art, Bogotá

Contra-Paeces

Contrapaeces

1996

Acrylique sur toile

150 x 150 cm

Camafeo

Camée

1971

Émail sur lame de métal assemblé en meuble de métal

125 x 100 x 75 cm

La pesca milagrosa

La pêche miraculeuse

1992

Huile sur toile

75 x 150 cm

Museo de Arte Moderno de Barranquilla

Saluti di San Pietro Trisagio

Salutations de St Pierre Trisagion

1971

Émail sur lame de métal assemblé en meuble métallique

38 x 38 x 62 cm

Platón Degas

Platon Degas

1975

Émail sur lame de métal assemblé en objet métallique

Ø 100 x 10 cm

Los Suicidas del Sisga No 2

Les Suicidés du Sisga No 2

1965

Huile sur toile

120 x 100 cm

Zócalo de la tragedia

Socle de la tragédie

1983

Huile sur toile

100 x 700 cm

Zócalo de la comedia

Socle de la comédie

1983

Huile sur toile

100 x 700 cm

Retratos mudos

Portraits muets Esquisse

1990

Dessin (carbone sur papier)

63 x 200 cm

Colección Museo Nacional de Colombia

Entreguerras

Entre deux guerres

1992

Huile sur toile

150 x 150 cm

Voy desapareciendo como sombra que se alarga

Je disparais comme une ombre qui s'allonge

2008

[salmos /109.23]

Huile sur toile

155 x 45 cm

Las Delicias 14

Les Délices 14

1997

Charbon sur toile

24 x 24 cm

Collection of Santiago Cardenas

El políptico de Lucho I. La apotesis de Lucho

Le polyptique de Lucho I. L'apothéose de Lucho

1988

Huile sur papier

150 x 150 cm

Estudio para 1/500

Etude pour 1/500

1992

Huile sur toile

146,5 x 143,5 cm

Colección SURA

La ultima mesa

La dernière table

1970

Émail peint sur table de métal

105 x 205 x 75 cm

El buscador

Le chercheur

2000

Huile sur toile

150 x 150 cm

Collection particulière

Salome

Salomé

1973

Email sur lame de métal assemblé en meuble de métal
100 x 10 cm

Dolores
2000
Huile sur toile
150 x 150 cm

Carguero El Colchoa Pictografias Particulares
Modelo A
Porteur - Le Matelas Pictographies Particulières
Modèle A
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero El Colchoa Pictografias Particulares
Modelo B
Porteur Le Matelas Pictographies Particulières
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero La cama Pictografias Particulares
Modelo A
Porteur Le lit Pictographies Particulières
Modèle A
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero La cama Pictografias Particulares
Modelo B
Porteur Le lit Pictographies Particulières
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero 1 Pictografias Particulares
Modelo B
Porteur 1 Pictographies Particulières
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero 1 Pictografias Particulares
Modelo A
Porteur 1 Pictographies Particulières
Modèle A

2014

Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero 2 Pictografias Particulares
Modelo A
Porteur 2 Pictographies Particulières
Modèle A

2014

Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Carguero 2 Pictografias Particulares
Modelo B
Porteur 2 Pictographies Particulières
Modèle B

2014

Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

El regreso al predio Pictografias Particulares
Modelo B
Le retour à la maison Pictographies Particulières
Modèle B

2014

Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

El regreso al predio Pictografias Particulares
Modelo A
Le retour à la maison Pictographies Particulières
Modèle A

2014

Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

La carguera Pictografias Particulares
Modelo A
La porteuse Pictographies Particulières
Modèle A

2014

Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

La carguera Pictografias Particulares
Modelo B
La porteuse Pictographies Particulières
Modèle B

2014

Metal et impression digitale

Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

La familia Pictografias Particulares
Modelo A
La famille Pictographies Particulières
Modèle A
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

La familia Pictografias Particulares
Modelo B
La famille Pictographies Particulières
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Los barriles Pictografias Particulares
Modelo A
Les barils Pictographies Particulières
Modèle A
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Los barriles Pictografias Particulares
Modelo B
Les barils Pictographies Particulières
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Padres e hijos Pictografias Particulares
Modelo A
Pères et fils Pictographies Particulières
Modèle A
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Padres e hijos Pictografias Particulares
Modelo B
Pères et fils Pictographies Particulières
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm

Coleccion Beatriz González

Un milloa de hectareas bajo el agua. Particulares
Modelo A
Un million d'hectares sous l'eau. Particuliers
Modèle A
2014
Metal et impression digitale
Diamètre circulaire : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Un milloa de hectareas bajo el agua. Particulares
Modelo B
Un million d'hectares sous l'eau. Particuliers
Modèle B
2014
Metal et impression digitale
Axe du losange : 60 cm
Hauteur : 250 cm
Coleccion Beatriz González

Boceto paisajes elementales: Fuego en la Sierra
Esquisse paysages élémentaires : Feu dans la Sierra
Sketch for elementary landscapes: Fire In the Sierra
2017
Huile sur toile / Oil on canvas
50,5 x 60 cm

Paisajes elementales: Tierra en Barranca
Paysages élémentaires : Terrain à Barranca
Elemental landscapes: Earth In Barranca
2017
Huile sur toile / Oil on canvas
50 x 60 cm

Paisajes elementales: Agua en el valle
Paysages élémentaires : Eau dans la vallée
Elementary Landscapes: Water in the valley
2016
Charbon, sanguine et pastel sur toile / Charcoal, sanguine and pastel on canvas
135 x 200 cm

Boceto paisajes elementales: Agua en el valle
Esquisse paysages élémentaires : Eau dans la vallée
Sketch for elementary landscapes: Water in the valley
2016
Huile sur toile / Oil on canvas
60 x 60 cm

Boceto paisajes elementales: Aire en la Guajira
Esquisse paysages élémentaires : Air dans la Guajira
Sketch for elementary landscapes: Air in La Guajira
2016
Huile sur toile
60 x 60 cm

Boceto papel de colgadura Dezplazados
Esquisse tenture en papier Les Déplacés
Sketch for wallpaper The Displaced
2016
Huile et carbone sur papier / Oil and charcoal on paper

11,.5 x 82 cm, encadrée

ANNEXE 2 – Liste des coûts partagés / List of shared expenses

ANNEX II				
EXHIBITION "BEATRIZ GONZÁLEZ" - ESTIMATED CO-ORGANISATION BUDGET - SHARED COSTS (TAXES EXCLUDED)				
		Managed and paid by		
ESTIMATED EURO		CAPC	MNCARS	KW
PREPARATION FOR DISPLAY				
Preparation shared costs	20 000,00 €	20 000,00 €		
Restoration costs	2 010,00 €	670,00 €	670,00 €	670,00 €
Artists assistants fee	5 500,00 €		5 500,00 €	
Subtotal	27 510,00 €	20 670,00 €	6 170,00 €	670,00 €
TRANSPORT (Based on estimates in sheet 2 below)				
Packing and Crating	30 740,00 €	30 740,00 €		
Lenders-Bordeaux	45 410,00 €	45 410,00 €		
Bordeaux-Madrid	11 540,00 €		11 540,00 €	
Madrid-Berlin	33 555,00 €		33 555,00 €	
Berlin-Lenders	91 372,00 €			91 372,00 €
Subtotal	212 617,00 €	76 150,00 €	45 095,00 €	91 372,00 €
COURIERS				
CAPC courier Gonzalez studio Bogota pick-up (5 days)	3 000,00 €	3 000,00 €		
MNCARS Deinstallat bn courier Bordeaux (7 days)	1 950,00 €		1 950,00 €	
MNCARS Installation courier Berlin (7 days)	2 510,00 €		2 510,00 €	
CAPC / KW courier Gonzalez studio Bogota return (5 days)	3 000,00 €			3 000,00 €
Subtotal	10 460,00 €	3 000,00 €	4 460,00 €	3 000,00 €
PUBLICATION				
Catalogue (please include)	45 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Subtotal	45 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL CO-ORGANISATION COSTS	295 587,00 €	114 820,00 €	70 725,00 €	110 042,00 €
Colombia Government Funds income <i>(please confirm the amount)</i>	60 000,00 €	60 000,00 €		- €
FINAL TOTAL CO-ORGANISATION COSTS	235 587,00 €	54 820,00 €	70 725,00 €	110 042,00 €
FINAL RECONCILIATION The Parties will send each other a breakdown of the costs and copies of the invoices for shared costs upon the Exhibition's closing at KW to finalize the Co-organisation Budget. Based on this calculation, it will notify the other Parties of the compensatory payments and the amounts due, payable to each venue by the compensatory invoice from each other Party	TOTAL PER VENUE	78 529,00 €		
	CAPC owes	23 709,00 €		
	MNCARS owes	7 804,00 €		
	KW is owed	31 513,00 €		
Lender couriers, Insurances, loading and unloading, packing and repacking are Local Cost				

To be paid by MNCARS and CAPC to KW

ANNEXE II

EXPOSITION "BEAT RIZ GONZÁLEZ" - BUDGET PREVISIONNEL DE COORGANISATION - COUTS PARTAGES (HORS TAXES)

		Géré et payé par		
Estimé en euros		CAPC	MNCARS	KW
PREPARATION DE L'EXPOSITION				
Frais administratifs et de préparation	20 000,00 €	20 000,00 €		
Restauration d'œuvres	2 010,00 €	670,00 €	670,00 €	670,00 €
Honoraires des assistants d'artiste	5 500,00 €		5 500,00 €	
Sous-total	27 510,00 €	20 670,00 €	6 170,00 €	670,00 €
TRANSPORT				
Emballage et mise en caisse	30 740,00 €	30 740,00 €		
Prêteurs-Bordeaux	45 410,00 €	45 410,00 €		
Bordeaux-Madrid	11 540,00 €		11 540,00 €	
Madrid-Berlin	33 555,00 €		33 555,00 €	
Berlin-Prêteurs	91 372,00 €			91 372,00 €
Sous-total	212 617,00 €	76 150,00 €	45 095,00 €	91 372,00 €
CONVOYEURS				
Convoyeur CAPC-studio Gonzalez Bogota (5 jours)	3 000,00 €	3 000,00 €		
MNCARS démontage convoyeur Bordeaux (7 jours)	1 950,00 €		1 950,00 €	
MNCARS installation convoyeur Berlin (7 jours)	2 510,00 €		2 510,00 €	
CAPC / KW convoyeur studio Gonzalez Bogota retour (5 jours)	3 000,00 €			3 000,00 €
Sous-total	10 460,00 €	3 000,00 €	4 460,00 €	3 000,00 €
PUBLICATION				
Catalogue	45 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Sous-total	45 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
COUTS TOTAUX DE COORGANISATION	295 587,00 €	114 820,00 €	70 725,00 €	110 042,00 €
Soutien du Ministère colombien	60 000,00 €	60 000,00 €		- €
COUTS TOTAUX DE COORGANISATION	235 587,00 €	54 820,00 €	70 725,00 €	110 042,00 €
RA APPROCHEMENT DES FRAIS REELS ENGAGES Dès la fin de l'exposition au KW, chaque Partie informera les autres du détail des coûts qu'elle aura réellement engagés et fournira copies des factures correspondantes, afin de finaliser le budget total de coorganisation. C'est à partir de ce calcul que chaque Partie informera les autres des paiements restant dûs.	TOTAL PAR LIEU	78 529,00 €		
	CAPC doit	23 709,00 €		
	MNCARS doit	7 804,00 €		
	KW est dû	31 513,00 €		
A payer par MNCARS et CAPC au KW				
Les convoyeurs de prêteurs, les assurances, la manutention de transport, la mise en caisse sont des coûts locaux				

CONTRAT DE DIFFUSION / DISTRIBUTION

Entre
La Ville de Bordeaux
Pour le CAPC musée d'art contemporain
7, rue Ferrère
33000 Bordeaux
représenté par Fabien Robert
ci-dessous dénommé l'Editeur
d'une part,

et
Les presses du réel
35 rue Colson
21 000 Dijon
représentées par Raphaël Brobst
ci-dessous dénommé le Diffuseur
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Editeur s'engage par les présentes à confier en exclusivité* au Diffuseur qui accepte, d'effectuer la représentation commerciale, la promotion, la vente et la distribution d'un ouvrage consacré à Beatriz Gonzalez (ISBN en cours), à paraître en 2017/2018, en France, Suisse, Belgique et Luxembourg, et dans le reste du monde par l'intermédiaire d'Idea Books, le tout suivant les termes et conditions mentionnés aux présentes. Les projets de collaboration avec d'autres partenaires pour la distribution internationale feront l'objet d'une annexe au présent contrat.

* Le Diffuseur autorise l'Editeur à vendre l'ouvrage sur place, uniquement à l'accueil/boutique du CAPC musée d'art contemporain et à en faire la promotion sur le site internet du CAPC et de la Ville de Bordeaux.

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions et modalités de la collaboration des parties.

Article 2 : Obligations générales du Diffuseur

Le Diffuseur reconnaît que les travaux et services qu'il sera appelé à rendre aux termes du présent contrat consistent à :

2.1 - Recevoir, enregistrer, envoyer dans les meilleurs délais et suivre jusqu'à leur exécution complète les commandes qui proviennent des clients.

2.2 - Prendre en charge la gestion des stocks portant sur les marchandises confiées par l'Editeur.

2.3 - Communiquer à l'Editeur sur demande, dans un délai d'un mois, toute information concernant les titres en stock.

2.4 - Établir le 31 janvier de chaque année un inventaire physique complet des stocks de l'Editeur en dépôt, et un arrêté des ventes le 31 décembre. Un écart de 2 % par titre entre le nombre théorique d'ouvrages et le nombre d'exemplaires constaté lors de l'inventaire est considéré comme acceptable.

2.5 - Communiquer à l'Editeur au cours du semestre qui suit celui pour lequel ils sont compilés, les renseignements commerciaux suivants :

- nombre d'exemplaires vendus par titre
- montant en prix public hors taxes des ouvrages vendus par titre
- montant facturé hors taxes des ouvrages vendus par titre

Le Diffuseur assure la commercialisation et la promotion de l'ouvrage suivant ses propres méthodes concernant notamment la prise des commandes, la facturation des librairies, la fixation des conditions de revente et les livraisons à la clientèle.

Le Diffuseur assure lui-même le référencement de l'ouvrage sur Dilicom ainsi que sur Amazon.fr via Cyber-scribe.

Article 3 : Obligations générales de l'Editeur

L'Editeur s'engage à transmettre tous documents et informations sur l'ouvrage (textes, résumés en français et en anglais, descriptions matérielles, mentions de responsabilité, visuels) nécessaires au référencement bibliographique et à la mise en place de la diffusion (bases de données professionnelles, médias spécialisés, site internet et catalogue du Diffuseur, liste de diffusion), dans les délais nécessaires à ces démarches.

L'Editeur consent à laisser le distributeur libre de reproduire et de publier tout élément fourni par ses soins ou contenu dans l'ouvrage en vue de leur diffusion.

L'Editeur s'engage à attribuer un ISBN à chaque ouvrage, qui devra figurer en 4e de couverture (imprimé directement sur l'ouvrage ou à défaut sur une étiquette), ainsi que le prix public TTC, le code-barre et le code EAN. L'Editeur s'engage à mentionner le nom du Diffuseur sur l'ouvrage ouvrage, suivi de l'adresse de son site Internet (www.lespressesdureel.com).

L'Editeur s'engage à mentionner le nom du Diffuseur, accompagné de l'adresse de son site Internet, sur tous les supports de promotion de l'ouvrage.

L'Editeur informe Electre de la distribution de l'ouvrage par le Diffuseur et procède lui-même au référencement de tous ses ouvrages. Il assure ensuite le suivi des informations de disponibilité sur Electre.

Article 4 : Livraison des stocks

Les marchandises qui doivent être stockées par le Diffuseur seront livrées au 35 rue Colson - 21 000 Dijon. Les frais d'expédition et de retour éventuel sont à la charge de l'Editeur.

Le Diffuseur définira les quantités d'ouvrages à être stockées par ses soins, tant pour la livraison initiale que pour les réassorts. Il est convenu d'une livraison initiale de 300 exemplaires et de réassorts par 100 exemplaires.

Le Diffuseur décline toute responsabilité quant à l'éventuel mauvais état des ouvrages reçus, du fait de mauvaises conditions d'emballage ou de transport. Le constat pourra en être fait soit à la réception des colis soit à l'ouverture de ceux-ci, dans un délai maximum de 1 mois.

Toute livraison devra être accompagnée d'un bordereau de livraison en double exemplaire indiquant les titres et leurs quantités.

Le Diffuseur pourra se charger dans certains cas de l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage en service de presse et en exemplaires de démonstration à l'attention des libraires (exemplaires marqués au tampon et non destinés à la revente), dans les quantités convenues avec l'Editeur.

Le Diffuseur enverra trois exemplaires de chaque Ouvrage à Idea Books en service de presse, à l'usage des différents représentants.

Le Diffuseur pourra expédier annuellement à l'Editeur, aux frais de ce dernier et à l'adresse indiquée par lui, les stocks d'ouvrages retournés abîmés par la clientèle au Diffuseur dans le cadre de la faculté de retour régie par les règles de la profession. Le quota annuel d'ouvrages abîmés est estimé à 10 %.

Article 5 : Assurances et renonciations à recours

L'Editeur s'engage à faire assurer ses stocks. Ainsi, en cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux, risques spéciaux, vols et tout cas de force majeure), le Diffuseur ne pourra être tenu pour responsable des exemplaires détériorés, détruits ou disparus.

Le Diffuseur n'est pas responsable des avaries dues au vieillissement des ouvrages ou des dommages occasionnés par les différentes manipulations, notamment par les opérations de retour.

En conséquence :

- L'Editeur renonce par principe à tout recours contre le Diffuseur en cas d'un sinistre quelconque de nature à affecter les quantités et/ou valeurs du stock.

- L'Editeur s'engage envers le Diffuseur à souscrire à ses seuls frais auprès de l'assureur de son choix une police d'assurance destinée à garantir le coût de la reconstitution de stock pour tous les événements susceptibles d'en affecter la quantité et/ou la valeur.

- La police d'assurance souscrite par l'Editeur devra couvrir également les conséquences économiques et commerciales susceptibles de résulter de toute destruction totale ou partielle du stock ainsi que d'une façon générale l'ensemble des dommages immatériels.

- L'Editeur appréciera lui-même le montant des capitaux à garantir à ces divers titres.

Article 6 : Garanties

L'Editeur déclare que l'ouvrage distribué en application du contrat ont fait l'objet de contrats écrits avec le ou les auteurs et les ayant droits.

L'Editeur déclare avoir effectué les formalités du dépôt légal.

En conséquence, L'Editeur garantit le Diffuseur contre toute poursuite résultant de la violation, de la législation relative au caractère illicite, outrageant ou diffamatoire de l'ouvrage distribué ainsi que des catalogues et matériels qu'il livre.

Le Diffuseur ne sera pas responsable du non-respect de ces garanties par l'Editeur. Ce dernier s'engage à rembourser au Diffuseur toute somme que celui-ci serait mis dans l'obligation de déboursier.

Article 7 : Prix

Conformément à l'article 1 de la loi n°81,766 du 10 août 1981, l'Editeur communique le prix de vente public TTC de l'ouvrage librement fixé par ses soins.

Article 8 : Rémunération

Le Diffuseur devra verser semestriellement à l'Editeur le prix des ouvrages vendus et livrés par ses soins aux clients (à l'exception des comptes non acquittés), déduction faite d'une remise de 60 % calculée sur le prix public hors taxe (comprenant les remises accordées au clients et tous frais engagés par le Diffuseur pour la mise en œuvre de la diffusion et de la distribution telle que définie à l'article 2), s'étant prévalu de son droit de retour.

La diffusion et la distribution des ouvrages à l'étranger dans les pays non francophones est assurée par l'intermédiaire d'Idea Books. Le Diffuseur établira un relevé des ventes spécifique et reversera le prix des ouvrages vendus, déduction faite d'une remise de 67,80 % calculée sur le prix public hors taxe (comprenant la remise accordée à Idea Books et la commission revenant au Diffuseur), s'étant prévalu de son droit de retour.

Chaque fin de semestre le Diffuseur adressera un relevé à l'Editeur (établi conformément à l'article 2.5) lui permettant d'établir sa facture, payable dans le mois suivant le semestre des ventes correspondantes.

Article 9 : Responsabilité des comptes

En vertu de l'article 8, le Distributeur assume l'entière responsabilité des comptes à recevoir pour la vente de l'ouvrage de l'Editeur. Les ouvertures de comptes, les limites de crédit et les fermetures de comptes des clients sont sous son entière responsabilité.

Les conditions commerciales (remises, possibilités de retour, délais de règlement) sont fixées par le Diffuseur, qui se réserve le droit de refuser de servir certains libraires mauvais payeurs.

Article 10 : Durée du contrat

Le présent contrat, conclu pour une période d'un an, prendra effet à la date de la signature.

Il se renouvellera automatiquement à moins que l'une des deux parties n'ait indiqué son intention de ne pas le renouveler par l'envoi d'un avis écrit adressé sous pli recommandé à l'autre partie, six mois au moins avant la date de renouvellement.

Article 11 : Dispositions de fin de contrat

En cas de non renouvellement du présent contrat, l'Editeur devra prendre toute disposition pour ne plus avoir d'ouvrages ou de collections en stock à la fin de la période contractuelle.

Les démarches relatives aux modifications des mentions de diffusion et de distribution dans les bases de données bibliographiques professionnelles seront à la charge de l'Editeur.

Le Diffuseur s'engage à créditer pendant les trois mois qui suivent la fin du contrat les retours en provenance de la clientèle.

A l'expiration du contrat, le Diffuseur aura trois mois pour produire un dernier relevé des ventes, en y intégrant d'une part les retours déjà enregistrés, et d'autre part les prévisions raisonnables de retours susceptibles d'intervenir.

Le Diffuseur devra expédier aux frais de l'Editeur et à l'adresse indiquée par ce dernier les ouvrages en stock lui appartenant.

Article 12 : Attribution de juridiction

Si l'une ou l'autre des parties ne remplit pas quelconque des obligations mentionnées aux présentes et ne remédie pas à son défaut dans un délai de soixante jours par un avis écrit à cet effet, l'autre partie pourra, à son gré, résilier le présent contrat par l'envoi d'un simple avis écrit, sans encourir aucune responsabilité pour rupture de contrat.

Toute contestation pouvant naître à l'occasion du contrat sera de la compétence des tribunaux de Dijon.

Fait à Dijon, le 4 octobre 2017 en double exemplaire.

Pour l'Editeur
La Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire
Fabien Robert

Le Diffuseur